

Suivi des recommandations du *Rapport annuel d'activités 2021-2022* du Protecteur du citoyen

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

L'accès des personnes candidates à l'immigration aux directives
appliquées pour décider de leur situation

Recommandation 2021-2022

Procéder à la mise à jour du Guide des procédures d'immigration.

Appréciation 2022-2023

Le Protecteur du citoyen est **ATTENTIF**, car selon le calendrier transmis par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, toutes les sections du Guide devaient être mises à jour et publiées au plus tard en décembre 2022. Or, en février 2023, le Protecteur du citoyen a été avisé que le Ministère poursuivait ses travaux pour deux sections. Celui-ci planifie publier une section en mai 2023. Aucune date n'est annoncée pour la deuxième. Des suivis sont prévus en mai et à l'automne 2023.

Recommandation 2021-2022

Donner accès au Guide ainsi mis à jour sur son site Web.

Appréciation 2022-2023

Le Protecteur du citoyen est **SATISFAIT**, car les 15 sections pour lesquelles la mise à jour a été achevée sont accessibles sur le site Web du Ministère.

Recommandation 2021-2022

Faire part au Protecteur du citoyen d'un calendrier de réalisation pour chacune des sections d'ici le 31 décembre 2022.

Appréciation 2022-2023

Le Protecteur du citoyen est **SATISFAIT**, car le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration lui a fait parvenir, le 5 juillet 2022, un calendrier prévoyant la publication des sections restantes.

SERVICES CORRECTIONNELS

Ministère de la Sécurité publique

Un nouvel établissement de détention pour les femmes

Recommandation 2021-2022

Faire l'annonce, d'ici le 31 décembre 2022, d'une décision ferme quant à la construction d'un nouvel établissement de détention pour accueillir la clientèle féminine.

Appréciation 2022-2023

Le Protecteur du citoyen est **SATISFAIT**, car le ministre de la Sécurité publique a annoncé, le 19 décembre 2022, la construction à Montréal d'un nouvel établissement de détention pour femmes doté de 237 places. Le bâtiment remplacera l'Établissement de détention Maison Tanguay (EDMT) et accueillera la clientèle carcérale féminine actuellement hébergée à l'Établissement de détention Leclerc de Laval (EDLL).

Il sera érigé sur une portion du terrain séparant l'Établissement de détention de Montréal et le site de l'EDMT. Les travaux de démolition et de construction s'échelonneront de l'automne 2023 à l'été 2029. L'intégration de la clientèle carcérale est prévue pour 2030.